

Recrutement des enseignants à BAC + 2,5 :

Pourquoi et comment ne pas mettre en place cette réforme !

Le gouvernement cherche à faire passer à la hussarde une réforme des concours de recrutement et de l'ensemble de la formation des professeurs certifiés qui enseignent dans les collèges et les lycées (Capes) alors que depuis plusieurs mois de très nombreuses instances du monde de l'Éducation ont clairement démontré les risques d'un tel projet tant pour la formation des enseignants que pour celle des élèves.

C'est pourquoi, samedi 25 mai 2024, s'est tenue à la Sorbonne une assemblée extraordinaire réunissant 34 Sociétés savantes et Associations de professeurs de l'Enseignement Secondaire, des membres des sections du Conseil National des Universités, des jurys de concours du Capes et de l'Agrégation, déterminés à exprimer leur profond désaccord tant avec le projet de réforme qu'avec la méthode employée : sans concertation ni élaboration démocratique cette réforme nommée « École normale du XXI^e siècle » revient au contraire à des injonctions autoritaires d'un autre temps.

Concrètement : en faisant passer de la 5^e année (Master 2) au milieu de la 3^e année (Licence 3) le moment des épreuves du Capes, le gouvernement fait le choix d'un effondrement inéluctable de la formation disciplinaire des candidats.

Pourquoi alors un choix aussi aberrant ? Il s'agit d'une tentative désespérée pour compenser la désaffection des étudiants pour les concours d'enseignement : on comptait en effet près de 20% de places non pourvues aux Capes en 2022 et 2023 — auxquelles il convient d'ajouter les démissions des lauréats : si en 2012-2013, le Ministère de l'Éducation Nationale annonçait la démission de 491 enseignants, ils étaient 2978 en 2021 dont près du quart (692) d'enseignants stagiaires. Démunis dans leurs savoirs disciplinaires, ces jeunes enseignants seront plus nombreux encore à démissionner. En plaçant les épreuves des concours plus tôt, le gouvernement vise donc uniquement à toucher un vivier forcément plus nombreux de candidats.

Mais à quel prix pour les futurs élèves ? Cette stratégie catastrophique annonce un effondrement des connaissances disciplinaires des futures recrues : plutôt que de mettre devant les élèves des enseignants compétents aux connaissances solides, il s'agit de se contenter de recruter des adultes réduits à diffuser un savoir minimal. Et si certaines disciplines jugent aujourd'hui que les étudiants de 5^e année n'ont pas un niveau disciplinaire suffisant et ne pourvoient pas tous les postes du Capes, qui peut raisonnablement croire que le niveau des étudiants de 3^e année sera meilleur ?

S'il fallait un seul exemple pour montrer combien cette réforme n'a pas été pensée, il suffirait de dire que c'est le plus souvent en 3^e ou 4^e année d'université que les futurs professeurs de langue partent en Erasmus à l'étranger pour perfectionner leur pratique linguistique. Avec un recrutement en cours de 3^e année, on exclut définitivement cette année pourtant capitale. À l'heure où d'ores et déjà, les jurys de certains Capes de langue ne pourvoient pas tous les postes au concours en raison du niveau insuffisant de certains candidats, est-on bien certain que le recul annoncé améliorera les choses ?

Cette réforme se fonde par ailleurs sur une rémunération biaisée des futurs lauréats. En faisant miroiter une rétribution de quelques centaines d'euros — qui ne seront pas un vrai traitement ouvrant par exemple des droits pour les retraites —, non seulement le projet cherche à sous-payer

les jeunes professeurs pendant les deux premières années qui suivront la réussite du concours, mais il ne peut pas même garantir qu'ils seront nommés dans leurs académies. En outre, conscient de la faiblesse des connaissances des nouveaux professeurs, le projet annonce que ces derniers auront à mener de front leur formation pédagogique, les nouveaux cours dans leurs classes mais aussi le renforcement de leur apprentissage dans leur matière : cela est tout simplement irréalisable pour de jeunes professeurs et menace le niveau des cours dispensés aux élèves de ces enseignants inexpérimentés.

La multiplication incessante des réformes des concours de recrutement démontre l'inefficacité de choix politiques précipités et illisibles. Ce dernier projet est l'assurance d'une diminution brutale de la formation disciplinaire. Il met gravement en péril la qualité de l'enseignement que recevront les futurs élèves. Précariser la formation des jeunes revient à précariser leur avenir. C'est grâce aux savoirs, aux savoir-faire et à une solide formation que nos enfants deviendront des citoyens à part entière.

Nous exigeons l'abandon de ce projet et une remise en chantier concertée de cette réforme qui est à contre-courant des ambitions européennes en matière d'enseignement.

À quelques jours des élections européennes, le gouvernement ne peut vouloir mettre en œuvre un projet de réforme qui fera que les enseignants français seront parmi les moins bien formés d'Europe. Une autre voie, intelligente et concertée, est possible. Nous, Présidentes et Présidents des Sociétés savantes, d'Associations disciplinaires ou d'Associations de l'Enseignement Secondaire, avec le soutien de Présidentes et Présidents des Conseils Nationaux des Universités et de Présidentes et Présidents des jurys de concours voulons enrayer la désaffection des jeunes générations pour un métier passionnant et longtemps garant d'une équité républicaine. Car enseigner, c'est d'abord la passion d'un métier et le désir de transmettre son goût pour une discipline, et le savoir qu'on en a acquis. On ne suscitera pas de nouvelles vocations en réduisant la formation disciplinaire des candidats aux concours car on ne résout pas un problème de recrutement en déqualifiant intellectuellement et statutairement un métier.

Contre cette réforme, nous appelons les universités à ne rien modifier de leurs maquettes actuelles de Licence : accepter de travailler dans la précipitation, c'est déjà accepter les injonctions de cette réforme. Plusieurs universités et INSPE ont d'ores et déjà refusé de le faire. Soyons solidaires !

Nous demandons aussi avec force à tous nos collègues de refuser de siéger dans ce concours si le gouvernement s'entêtait à le mettre en place. Cela relève de notre responsabilité de ne pas cautionner une telle réforme.

En outre nous vous appelons à continuer à signer et à diffuser largement notre pétition en ligne :

<https://www.change.org/p/refuser-que-la-france-ait-les-enseignant-es-les-moins-form%C3%A9-es-d-europe#>

Signataires de cet appel :

ACEDLE (Association des Chercheurs et Enseignants Didacticiens des Langues Étrangères)

AFEA (Association Française d'Études Américaines)

AFHMT (Association Française pour l'Histoire des Mondes du Travail)

AFR (Association Française des Russisants)

AFS (Association Française de Sociologie)

AGES (Association des Germanistes de l'Enseignement supérieur)

AHMUF (Association des Historiens Modernistes des Universités Françaises)
ALESF (Association des Lusistes de l'Enseignement Supérieur)
APBG (Association des Professeurs de Biologie et Géologie)
APHG (Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie)
APL (Association des Professeurs de Lettres)
APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur)
APLV (Association des Professeurs de Langues Vivantes)
APMP (Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public)
APPEP (Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public)
APSES (Association des Professeurs de Sciences Économiques et Sociales)
CNFG (Comité National Français de Géographie)
CNU Section 11 (Études anglophones)
CNU Section 14 (Études romanes : espagnol, italien, portugais, roumain)
CNU Section 22 (Histoire et Civilisations : Histoire des mondes modernes, Histoire du monde contemporain, de l'art et de la Musique)
CNU Section 25 (Mathématiques)
Fédération BioGEE
H2C (Historiennes et Historiens du Contemporain)
IRHSES (Institut de Recherche sur l'Histoire du Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré)
SAES (Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur)
SBF (Société Botanique de France)
SFEJ (Société Française des Études Japonaises)
SFG (Société Française de Génétique)
SFHPo (Société Française d'Histoire Politique)
SFP (Société Française de Philosophie)
SFP (Société Française de Physique)
SHMESP (Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public)
SIES (Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur)
SLNL (Société des Langues Néo Latines)
SOPHAU (Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université)
SoFHIA (Société Française des Hispanistes et Ibéro-Américanistes)
UPBM (Union des Professeurs de Physiologie, Biochimie, Microbiologie)
UPPC (Union des Professeurs de Physique et de Chimie)